

ANNEXE N° 1

(Transfert de sommes se trouvant hors champ d'application de l'impôt)

- Le transfert d'un capital (dépôt dans un compte bancaire ou postal, prix de cession de biens, capital décès, capital assurance vie, ...),
- Le transfert de sommes au titre **notamment** des opérations ci-après :
 - importation de marchandises, d'équipements ou de matériels,
 - participation à des séminaires, congrès ou conférences à l'étranger,
 - inscription pour études ou stages à l'étranger,
 - soins à l'étranger,
 - participation à des publications ou périodiques,
 - obtention de documents de l'étranger,
 - participation à des appels d'offre internationaux,
 - entre consulats, ambassades et leurs organes représentatifs,
 - remboursement d'une TVA due au profit d'un trésor étranger,
 - certification auprès des organismes de certification internationaux,
 - enregistrement et publication de noms ou de la raison sociale dans une base de données.